

SYNTHESE de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 29 octobre 2009

1 - DP 98 - CESSION de terrain à Mr et Mme WOLFF – extrait de la délibération du budget unique 2009

Vu la délibération d'analyse du budget unique 2009 –aff 474, définissant la vente à Mr et Mme WOLFF d'une parcelle de terre contiguë à leur propriété,

Vu les crédits portés au budget 2009, relatifs à cette cession

Vu l'évaluation du service des Domaines et la délimitation des emprises effectuées par le géomètre,

ARTICLE 1 –La cession pourra s'effectuer de la manière suivante, au prix de 9 €/ m², les frais annexes (géomètre, notaire) étant à charge de l'acquéreur :

Anciens numéros au cadastre avant cession	Nouveaux numéros au cadastre après cession
Commune d'Esquelbecq A 654 = 371 m ² A 205 = <u>7951 m²</u> = 8322 m ²	Mr et Mme WOLFF A 1113 = 272 m ² Commune d'Esquelbecq A 1114 = 8050 m ²

Fait le 12 octobre 2009

2 - 2009 – 10 – 020 – ADMINISTRATION GENERALE

AFF 505

UTILISATION de la salle de la CHENAIE

Lors de la séance du conseil municipal du 25 juin 2008 nous avons débattu sur l'opportunité d'ouvrir la salle de la chênaie à la location pour les particuliers, notamment pour les vin d'honneur, sachant que le voisinage s'était à l'époque inquiété des nuisances qui pourraient être générées (fêtes nocturnes).

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal adopte :

- **le principe de la location payante pour vin d'honneur** avec respect des horaires et du règlement qui sera mis en place
- et suivant le même principe, **l'utilisation gratuite par les associations pour l'organisation de leurs manifestations**
- **dans tous les cas : respect des riverains par l'interdiction d'utilisation après 22 heures** : bruit dans la salle et nuisances sur le parking attenant.
- **Les tarifs seront définis par la commission chargée du règlement intérieur.**

3 - 2009 – 10 – 022 / FINANCES

AFF. 506

SUBVENTION à l'association "Esquelbecq Village Du Livre"

La commune viens d'être destinataire d'une demande émanant de l'association ESQUELBECQ VILLAGE DU LIVRE – EVDL, qui souhaite acquérir 2 chapiteaux d'occasion pour le prix de 400 € En contrepartie, l'association s'engage à prêter le matériel à la commune –et seulement à la commune, dans le cadre des animations organisées par la commission des Fêtes.

Aussi, compte tenu de la bonne volonté affichée par l'association EVDL je vous propose :

- de leur accorder une **subvention exceptionnelle de 400 €** correspondant au prix des deux chapiteaux ;
- de signer une convention d'engagement avec l'association pour le prêt du matériel à la commune.

4 - 2009 – 10 – 022 / 70 / 82 – FINANCES / LOGEMENT / AFF. FONCIERES

AFF. 507

Acquisition de l'immeuble cédé par Mme FORET – 2 rue de Pitgam

Lors de la séance du conseil municipal du 30 septembre dernier, vous avez largement débattu sur l'acquisition par la commune de l'immeuble cédé par Mme FORET, sis 2 rue de Pitgam à Esquelbecq, et vous avez décidé :

- de reporter cette affaire au prochain conseil municipal, après avoir préalablement visité les lieux de manière approfondie et évalué les travaux à réaliser.
- d'accepter le principe de préemption sur l'immeuble afin de bloquer la vente dans l'immédiat.
- **d'acquérir** l'immeuble sis 2 rue de Pitgam et de désigner Maître BOUIN, Notaire à BERGUES pour la rédaction de l'acte, la dépense étant imputée sur les crédits inscrits au budget 2009
- **d'accepter** le prix demandé par Mme FORET : **78 000 €** auquel il y a lieu d'ajouter les frais d'agence et de notaire
- **d'entendre les futurs locataires** afin de recenser leurs attentes avant le commencement des travaux urgents
- **de décider** qu'après travaux de mise en sécurité/conformité, l'immeuble comportera en rez-de-chaussée un ou deux fonds de commerce qui pourront être loués à bail commercial

cession d'une parcelle de terre, située à proximité du terrain de pétanque et du parking de la Chênaie, à Mr Nicolas VANACKER et Melle WILLOT Nathalie

Mr Nicolas VANACKER et Melle Nathalie WILLOT, demeurant 10 rue d'Arnèke à Esquelbecq, ont exprimé leur souhait d'acquérir une bande de terre située dans le prolongement leur propriété, à proximité du terrain de pétanque et d'une superficie approximative de 140 m²

Il conviendrait de tirer au droit la parcelle communale concernée par la transaction. Trois autres propriétaires sont concernés par cet alignement ; ils pourraient donc être amenés à se manifester également.

Le conseil municipal décide

1. d'accepter le principe de cession d'une parcelle de terrain à Mr VANACKER et Melle WILLOT au prix estimé par le service des domaines (+/- 15 €/ m²)
2. autoriser le Maire à signer l'acte notarié et désigner Maître DUCOURANT, Notaire à WORMHOUT
3. les frais de notaire et de géomètre sont à charge de l'acquéreur.
4. les opérations comptables seront inscrites au budget de la commune tant en dépenses qu'en recettes.
5. entendre les demandes éventuelles des 3 autres propriétaires, sans accepter les décrochements.

Cession gratuite par Mr DEPOERS d'une parcelle de terre à la Commune (accès rue de la Gare)

Lors de la séance du conseil municipal du 18 septembre 2008, vous avez débattu sur la création d'une servitude de passage pour piétons entre le lotissement de l'Orée du Château et la rue de la Gare. Deux propriétaires étaient concernés. Mr DEFRAEYE, qui a accepté à l'époque le principe de servitude de passage et Mr DEPOERS.

Après négociation, Mr DEPOERS accepte de céder gratuitement une bande de terre d'une largeur de 1,50 m afin de créer un accès piétonnier direct à la rue de la Gare. Certains travaux sont nécessaires sur cette bande de terre : abattage d'un peuplier et installation d'une clôture séparative. La Commune accepte la cession gratuite et la prise en charge des travaux, ; elle inscrira également au PLU l'emprise sur la servitude accordée par Mr Defraeye.

Cessions gratuites à la commune, par l'indivision HOUVENAGEL-VERMERSCH de parcelles de terrains, nécessaires à l'élargissement de voies : rues du Vert Vallon et Dunkirk Veterans.

La commune a souhaité engager une procédure d'acquisition gratuite des terrains d'emprise nécessaires à l'élargissement futur des voies communales N°109 dite rue des Dunkirks Veterans et N°108 dite rue du Vert Vallon, et ce avec l'accord des propriétaires. Il est précisé que des accords étaient déjà intervenus en 2000 mais n'avaient pas été actés.

Il s'agit des parcelles en terre agricole suivantes :

- Parcelle appartenant à Mme Françoise VERMERSCH et Mr Philippe VERMERSCH **rue des Dunkirk Veterans**
 - o ZD n° 107 pour 131 m²
- Parcelle appartenant à Mme Françoise VERMERSCH et Mr Philippe VERMERSCH **rue du Vert Vallon**
 - o ZD n° 42 pour 35 m²
- parcelles appartenant à l'indivision HOUVENAGEL-VERMERSCH, **rue du Vert Vallon**
 - o ZD n° 116 pour 96 m²
 - o ZD n° 117 pour 4 m²

Soit une superficie totale de 266 m².

Les services des domaines ont évalué ces terrains à 1 €/ m², soit une valeur totale de 266 m

le conseil municipal DÉCIDE :

1. de régulariser les accords précédents et d'accepter les cessions gratuites nécessaires à l'élargissement des voies
2. de désigner Maître DUCOURANT, Notaire à Wormhout pour la rédaction de l'acte, frais d'acte et de géomètre aux frais de la commune
3. les opérations comptables seront portées sur les crédits ouverts au budget 2009 et à l'actif de la commune

ZAC urbaine – Acquisition de terrain auprès de Monsieur VANERSEECKE

Lors de la séance du conseil municipal du 27 mai dernier, vous avez défini les grandes orientations budgétaires pour la ZAC Urbaine. Vous avez également accepté le principe d'acquisition d'un terrain auprès de Monsieur VANERSEECKE mais en privilégiant la négociation par convention avec les services fonciers de la Région.

La Région tarde à se prononcer sur un transfert provisoire de compétence entre la commune et leurs services pour la gestion foncière de la ZAC. Aussi le conseil municipal DECIDE d'acquérir la parcelle de terre auprès de Mr VANERSEECKE, cadastrée A 473 d'une superficie de 1200 m², pour un montant de 10 000 €, frais notariés à charge de la Commune.

PLU – lancement de la concertation auprès des habitants – définition des modalités de cette concertation.

Le 2 février 1999, le conseil municipal avait prescrit la révision du POS. Lors de la séance du 27 juin dernier, le conseil municipal a été invité à débattre autour du PADD –projet d’aménagement et de développement durable, de la commune. Nous arrivons aujourd’hui à la phase “**concertation**” proprement dite.

Une pré information vient d’être diffusée auprès de la population par le biais du journal communal ‘le Petit Esquelbecquois’ (page 4 Travaux), distribué toutes boîtes aux lettres. Cette pré information précise les raisons et l’objectif de la concertation.

Le Conseil municipal décide de soumettre à la concertation de la population, des associations locales et des autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, le projet du Plan Local d’Urbanisme, selon les modalités suivantes :

- exposition du plan en mairie avec recueil de remarques : dossier consultable aux heures habituelles d’ouverture en mairie, et registre destiné à recevoir les remarques du public, du 30 octobre au 30 décembre 2009
- permanence du Maire chaque vendredi de 17h à 18h30
- information sur le site de la commune – rubrique “URBANISME”
- information dans la presse locale : Voix du Nord et Journal des Flandres

2009 – 10 – 95 – TOURISME

OFFICE du TOURISME de la Vallée de l’Yser à ESQUELBECQ – délégation de la compétence TOURISME et maintien du classement de l’OT d’Esquelbecq en OT ** (2 étoiles)

Lors de la séance du conseil municipal du 9 octobre 2002, les membres du conseil ont acté l’évolution du Syndicat d’Initiative en Office du Tourisme (forme associative)

Le 17 décembre 2003 le conseil municipal a acté la convention d’objectifs entre la commune et l’OT puis a sollicité le classement de l’OT en 2 étoiles.

Aujourd’hui, la commune doit solliciter à nouveau le classement (maintien en 2 étoiles) et d’accorder la délégation de compétence TOURISME à l’OT d’Esquelbecq.

Le conseil municipal délibère dans ce sens.

INITIATIVES DES ELUS

Sont notamment évoqués :

- cérémonies du 11 novembre
- le passage ce week end de la finale des rallyes
- l’encombrement de la place avec poubelles, barrières, panneaux indicateurs... problème à solutionner.

La séance est levée à 21 h 45
